LÉGISLATIONS SUR L'AVORTEMENT DANS LE MONDE EN 2007

LES LÉGISLATIONS SUR L'AVORTEMENT DANS LE MONDE EN 2007

Avortement illégal, autorisé uniquement s'il permet de sauver la vie de la mère.

Avortement illégal, autorisé uniquement s'il permet de sauver la vie de la mère et en cas de viol.

Avortement autorisé en cas de viol ou si la santé (physique ou psychique) de la mère est menacée.

Avortement autorisé en cas de viol, pour raisons de santé ou en cas de difficultés socioéconomiques.

Avortement légal, mais parfois restreint de fait par le refus ou le manque de moyens des services de santé.

Pays où une femme a besoin du consentement de son mari pour avorter.

Cartographie : Luciano Benvenuto

États-Unis 1990-1995

Montée de la lutte contre l'avortement

- 5 meurtres d'employéEs de cliniques
- 12 tentatives de meurtre
- 196 menaces de mort
- 65 incendies ou attentats à la bombe
- 115 alertes à la bombe
- 372 actes de vandalisme

Europe

L'Irlande, la Pologne, l'Espagne et Malte sont les quatre seuls pays de l'Union européenne qui conservent une loi restrictive sur l'avortement.

Amérique latine

La plupart des pays du continent latino-américain, où la religion catholique est très influente, permettent l'avortement si la vie de la mère est en danger, tout en l'interdisant dans les cas de viol ou d'inceste.

Afrique

En juillet 2003, les États membres de l'Union africaine ont adopté le Protocole de Maputo les engageant ainsi à *« protéger les droits reproductifs des femmes, particulièrement en autorisant l'avortement médicalisé, en cas d'agression sexuelle, d'inceste et lorsque la grossesse met en danger la santé mentale et physique de la mère ou du fœtus »*. À ce jour, parmi les 53 pays membres, 20 ont signé et ratifié le Protocole, 24 autres l'ont signé sans toutefois le ratifier et 9 États l'ont refusé.

Le Vatican condamne Amnistie Internationale et l'Unicef

En avril 2007, Amnistie Internationale décide de soutenir les femmes victimes de viol ou en danger pendant leur grossesse dans leur demande d'avortement. En conséquence de quoi, le Vatican ordonne aux organisations catholiques de suspendre toute aide financière à Amnistie Internationale, en raison de sa prise de position favorable à la dépénalisation de l'avortement.

En 1996, le Vatican avait pris une mesure similaire à l'encontre de l'Unicef, l'accusant de promouvoir l'avortement dans les camps de réfugiéEs du monde entier par la diffusion d'information sur un spermicide post-coïtal destiné à de jeunes femmes victimes de viol.

Pays arabes et musulmans

En matière d'avortement, les législations sont plutôt restrictives dans les pays du Moyen-Orient, d'Afrique et d'Asie, là où prédomine l'islam. La Tunisie et la Turquie sont les deux seuls pays à avoir légalisé l'avortement. Dans plusieurs pays arabes, les femmes doivent obtenir le consentement de leur mari pour se faire avorter.

Pays socialistes

Les pays socialistes actuels (Chine, Cuba, Corée du Nord, Vietnam) et les pays qui ont connu historiquement une gouvernance socialiste (l'ex-URSS et l'Europe de l'Est) ont tous des législations libérales en matière d'avortement. Sauf la Pologne.

Nous aurons les enfants que nous voulons quand nous le voudrons...

Le droit à l'avortement est refusé à plus de 500 millions de femmes dans le monde.

Avortements clandestins

- 48 % des avortements sont pratiqués dans des conditions non sécuritaires.
- Plus de 200 000 femmes meurent chaque année des suites d'avortements clandestins.

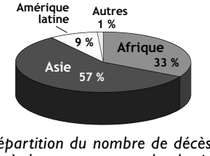

Répartition du nombre de décès dus à des avortements clandestins

Dans le monde en 2003 :

- Le taux moyen d'avortements était de 29 pour 1 000 femmes (soit 2,9 %). Dans les pays industrialisés ce taux était de 2,6 % et au Québec de 1,8 %.
- Le nombre total d'avortements a légèrement baissé pour s'établir à 42 millions. Une grossesse sur cinq (20 %) se termine par un avortement.
- 5 millions de femmes ont été hospitalisées à la suite de complications liées à un avortement. Les décès enregistrés représentent 13 % de la mortalité maternelle.
- Rares sont les pays où l'accès légal à l'avortement, sans danger pour la santé des femmes, est garanti.
- Les taux d'avortement les plus faibles se retrouvent dans les pays du Nord et de l'Europe de l'Ouest, justement là où l'accès à l'avortement est le moins restrictif.

Sources
Philippe Rekacewicz, *Monde Diplomatique 2007*, *Atlas des femmes*, Autrement, 2000, *Center for Reproductive Rights*, 2007.